

LA VOIX DU NORD



Par Francis Thille (CLP)

À Hestrud, extension du cimetière, prime et chèque à Clairfayts au programme

Le dernier conseil municipal de cette année 2023 s'est tenu lundi soir avec un ordre du jour bien rempli avec des décisions dont certaines étaient urgentes à prendre.



Les élus abordent en premier lieu la nécessité de réfléchir à l'agrandissement du cimetière. À l'avenir, il ne pourra plus accueillir que dix nouvelles sépultures. L'extension du cimetière ne peut se faire que par l'acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant celui-ci. Encore faudra-t-il obtenir l'accord de son propriétaire ! L'ancien cimetière présentera aussi une alternative mais son accès est assez difficile.

Point travaux

L'année 2023 a vu bon nombre de travaux être réalisés, ce que met en avant le maire André Berteaux : « grâce aux subventions, nous avons pu embellir la commune. La salle des fêtes a été rénovée, toutes les menuiseries de la mairie ont été remises à neuf, des trottoirs ont été réhabilités et nous avons construit un magnifique terrain multisports ».

Six élèves à Clairfayts, et ça se paye

Six élèves d'Hestrud sont scolarisés à Clairfayts, faute d'école dans la commune. La commune facture à la mairie d'Hestrud le coût qu'occasionnent ces élèves. La facture s'élève à 4 772€ par an soit environ 800 € par élève. D'autres communes acceptent gratuitement des élèves venus de l'extérieur comme les communes de Solre-le-Château ou Cousorle. Le maire souligne : « J'ai contacté les parents pour expliquer la situation. Les parents peuvent choisir librement l'école où se scolarise son enfant, je ne peux pas les obliger à faire un autre choix ».

Colis des aînés

Il a été décidé que chaque habitant âgé de plus de 65 ans recevrait le traditionnel colis des aînés. Bien que cette idée suscite une interrogation chez Sylvie Robert, 74 aînés le recevront en décembre.

Protection des données

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) doit être mis en place et la commune a déjà entamé les premières démarches afin de se mettre en conformité avec la loi. Pour Olivier Van Der Vrecken, 1er adjoint au maire : « *c'est un gros morceau qui implique des charges financières pour la commune et une manière totalement différente de travailler mais je pense que courant 2025 nous serons en ordre* ».

Prime exceptionnelle

Le conseil devait décider avant la fin de l'année d'allouer ou non une prime de pouvoir d'achat exceptionnel à ses agents comme la loi le propose. Cette prime s'élève à un maximum de 800 euros et est en

fonction du salaire de l'agent. À l'unanimité, le conseil décide d'accorder cette prime.

Numérisation des archives

La mairie recèle des archives d'actes civils dont certaines ont plusieurs siècles. Un patrimoine qui se doit d'être conservé. Depuis de nombreuses années, beaucoup de celles-ci tombent en lambeaux et ne seront bientôt plus consultables. Il a été décidé à l'unanimité de confier la numérisation et le traitement de ces documents à une société spécialisée dont le coût s'élève à 3700 euros (ttc).

La date des vœux est fixée

Le conseil municipal se clôture par l'annonce de la date des vœux du maire : ce sera le 29 janvier 2024.